

25) 2°) DEMANDE AUTORISATION de faire exécuter en RÉGIE par le SERVICE TECHNIQUE de la COMMUNE de ST DENIS en 1952 des TRAVAUX dépassant 125.000 Frs CFA.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander votre accord à l'effet de solliciter de l'Administration préfectorale l'autorisation de faire exécuter en régie par le personnel du Service technique de la Commune de Saint-Denis pendant l'année 1952 des Travaux dont la dépense pourraient excéder 125.000 Frs CFA tels que:

- Entretien des Bâtiments communaux
- Entretien des rues, trottoirs, cuvettes,
- Confection de cercueils
- Entretien des canalisations
- Entretien du matériel roulant
- Entretien des cimetières
- Entretien des chemins vicinaux./.

Saint-Denis, le 26 Novembre 1951
Le Maire Adjoint,
Signé: VALLON HOARAU.

A l'unanimité le rapport ci-dessus est adopté.